



Un service innovant
pour améliorer

la qualité de vie des salariés



VIE
FAMILIALE



VIE
PROFESSIONNELLE



SANTÉ



LOGEMENT



Service gratuit réservé aux adhérents
en Prévoyance de CHORUM

S'engager en faveur de l'accompagnement des salariés

Dans les moments importants ou situations difficiles, les salariés de l'économie sociale et solidaire, comme tous les travailleurs, peuvent être confrontés à des questionnements qui impactent leur vie privée comme professionnelle.

Une écoute attentive et une orientation vers les services adaptés permettent de surmonter bien des problèmes, en enclenchant une dynamique positive.

Prendre en compte les préoccupations de chacun et trouver des solutions constitue également un atout pour la performance et l'impact social des entreprises de l'ESS, en cohérence avec les valeurs humaines fortes qu'elles défendent.

C'est dans cette optique que **CHORUM** s'engage toujours plus concrètement pour améliorer la qualité de vie des professionnels du secteur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

S'occuper d'un proche dépendant
représente en moyenne

15 jours d'absence par an

Les préoccupations personnelles
d'1 salarié sur 2 impactent son travail



Et si, ensemble,
**on trouvait
des solutions ?**

Chorum *facilit'*, un service innovant pour les employeurs et salariés de l'ESS

Chorum *facilit'* propose deux dispositifs complémentaires, **simples** et **gratuits**, pour accompagner les salariés et employeurs de l'ESS :



09 69 397 482

(coût d'un appel local)

Un accompagnement personnalisé et confidentiel vers des solutions adaptées

(réservé aux assurés en Prévoyance de CHORUM)

Nos conseillers sont à l'écoute des collaborateurs de votre organisation. Ils identifient avec eux les démarches à effectuer, puis leur apportent des solutions ou les orientent vers les organismes les plus compétents pour surmonter une situation personnelle ou professionnelle complexe.



chorum.fr/chorum-facilit

Des conseils utiles et des solutions concrètes

Plus de 80 fiches recensent les structures compétentes, ainsi que des **informations pratiques et fiables** sur divers sujets liés à la vie familiale, la vie professionnelle, la santé ou au logement.

Des **dossiers thématiques** proposent une approche par profil : aidant, jeune salarié, famille monoparentale, handicap...

Répondre aux préoccupations de chaque collaborateur



VIE FAMILIALE

La famille est certainement la première préoccupation des salariés, qui cherchent constamment à concilier vies personnelle et professionnelle. Devenir parent, être aidant, gérer une séparation ou encore faire face au décès d'un proche : **un accompagnement peut permettre à vos salariés d'aborder ces thèmes plus sereinement.**



VIE PROFESSIONNELLE

Prévenir les risques professionnels, déclarer un statut de travailleur handicapé, préparer sa retraite... : chacun doit connaître ses droits et obligations pour exercer son activité dans les meilleures conditions possibles et **réussir à concilier vies professionnelle et personnelle.**

NB : nos conseillers ne sont pas habilités à intervenir en cas de conflit entre l'employeur et le salarié.



SANTÉ

Dépistage, traitement d'addictions comme le tabagisme ou l'alcool, prévention des risques de santé... : **Chorum *facilit'* guide vos salariés vers des soins à moindre coût et des conseils utiles pour préserver leur santé et celle de leurs proches.**



LOGEMENT

Trouver un logement décent, adapté à ses besoins et à ses moyens est parfois un véritable parcours du combattant. Obtenir des informations pratiques, trouver les aides et acteurs qui peuvent aider vos salariés, **c'est gagner un temps précieux et du confort pour vos salariés.**



“ *Ma mère est atteinte d'Alzheimer, comment trouver un établissement adapté ?* ”



“ *Un de mes salariés n'a plus de domicile. Vers qui puis-je l'orienter ?* ”

Comment orienter vos salariés vers **Chorum facilit'**

Conditions d'accès à Chorum facilit' ?

Le site internet est accessible à tous sur **chorum.fr/chorum-facilit.fr**.

Le service **d'accompagnement téléphonique gratuit (coût d'un appel local) est réservé aux adhérents et assurés** en Prévoyance Collective de CHORUM.

Pour y accéder, il suffit de **se munir du n° de SIRET** de l'entreprise qui permettra de s'identifier lors de l'appel.

BULLETIN DE PAIE	
SIRET	53282932000074
URSSAF	0400 190 582520161
ADRESSE ETABL	75 AVENUE DE PARIS

Un service aussi destiné aux employeurs...

... **pour mieux informer ceux qui souhaitent aider leurs collaborateurs**, développer des démarches de prévention au sein de leur entreprise, ou simplement se faire accompagner à titre personnel.

Informez et présentez le service aux salariés ?

Un kit de communication (affiches, plaquettes, dépliants) est disponible gratuitement pour vous aider à faire connaître ce service.

Téléchargez le dans votre espace connecté dédié sur le site **www.chorum.fr**.

**Et si vous
faisiez connaître
ce service aux
salariés ?**



Chorum, c'est :

Une offre de **prévoyance, santé, épargne, retraite** et **ingénierie sociale**.

Des garanties et des services dédiés aux **acteurs de l'économie sociale et solidaire**.

Un réseau d'**experts ESS** implanté sur tout le territoire.

Un centre de ressources et d'action pour la santé et la qualité de vie au travail dans l'ESS.

Chorum en chiffres :

Plus de **24 000** structures adhérentes.

Plus de **700 000** assurés et ayants droit.

Chorum facilit', c'est :

Un service d'**accompagnement social** dédié aux professionnels de l'ESS.



09 69 397 482

(coût d'un appel local - réservé aux assurés en Prévoyance de la CHORUM)



**chorum.fr/chorum-facilit'
facilit@chorum.fr**

Retrouvez-nous aussi sur :
www.chorum.fr



CHORUM CONSEIL, marque de référence de l'ESS :

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ / RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20 - www.orias.fr / Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF / Tél : 01 84 76 15 00 / E-mail : chorum.conseil@chorum.fr / Site internet : www.chorum.fr / Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1°b : après avoir recueilli les exigences de son client, CHORUM CONSEIL propose un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'un ou plusieurs organismes partenaires / La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil / Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine - Tour Montparnasse - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 833 314 242 / Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation - 4-8 rue Gambetta 92240 Malakoff / Médiation : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), SAS dédiée à la médiation de la consommation, est compétente pour intervenir sur tout litige n'ayant pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Elle peut être saisie via la plateforme de médiation du site <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par courrier postal en écrivant à : CNPM-MEDIATION-CONSUMMATION, 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond / CHORUM CONSEIL perçoit au titre de son activité de distribution une commission incluse dans la prime d'assurance